



Communiqué de presse

18 novembre 2015

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL

du 17 novembre 2015

- Vallée reconnue Territoire à Energie Positive (TEPOS)
- avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- aménagement d'une Maison de Santé aux Houches

➤ *LA VALLEE RECOMPENSEE PAR LE LABEL TEPOS*

Le président du conseil communautaire a pu annoncer aux élus que le jury ADEME/Conseil régional/DREAL consacré à la sélection des candidatures au label TEPOS, **réuni le matin-même, avait retenu la candidature de la vallée de Chamonix au label TEPOS : la vallée est ainsi lauréate de cet appel à projet, ce qui confirme et récompense** les efforts menés par la vallée depuis des années, du plan climat de 2011 à la mise en place du Fonds Air Bois et du Fonds Energie Habitat, sans compter l'implication constante en faveur du développement des transports alternatifs au véhicule individuel ;
but de la démarche : réduire les consommations d'énergie fossile et augmenter les productions d'EnR en visant une trajectoire optimale d'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

une motion rappelant la convergence de ce dossier avec les exigences en matière d'actions concrètes de l'Etat pour réduire la pollution atmosphérique subie par les populations de la vallée a été adoptée à l'unanimité des membres de l'assemblée. En voici les termes :

A la veille de la saison hivernale, les élus du conseil communautaire de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc réclament auprès de l'Etat et des autorités compétentes que :

— *l'arrêté préfectoral de juillet 2014 organisant la restriction de circulation des poids lourds de transit les plus polluants en cas de pic de pollution soit activé cet hiver dès le dépassement du seuil d'information des 50 microgrammes [alors qu'il ne l'est actuellement qu'en cas de dépassement du seuil d'alerte fixé depuis 2011 à 80 microgrammes/m³]. C'est la condition d'une réduction des pollutions et donc des risques pesant sur la santé de nos populations.*

– *les élus de la vallée de l'Arve soient désormais associés au comité préfectoral qui analyse les prévisions de pollution et détermine les mesures d'urgence à appliquer, sur le modèle de ce que Madame la Ministre de l'écologie a récemment annoncé pour améliorer la gestion des épisodes de pollution parisiens ».*

➤ **AVIS SUR LE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Conformément à la réglementation, les élus communautaires ont débattu du projet de S.D.C.I. préparé par la préfecture.

Compte tenu du fait que la haute vallée de l'Arve ne fait pas ou plus l'objet de projet coercitif en matière de regroupement d'intercommunalités, les élus ont émis un avis favorable au projet de schéma départemental et validé le principe d'une prise de compétence prochaine de la compétence GEMAPI et de celle de l'eau.

Un certain nombre de remarques ont été formulées et intégrées à cet avis communautaire, le conseil ayant notamment tenu :

- **« à souligner que l'objectif affiché par le SDCI de « compétitivité territoriale » ne saurait conduire à des reconfigurations administratives qui méconnaîtraient le principe de libre administration des collectivités, l'identité des territoires et la réalité des attentes des populations concernées ;**

- **à marquer son attachement à la perspective de l'élaboration d'un acte II de la loi Montagne telle qu'annoncée par le Premier ministre à Chamonix le 25 septembre dernier qui permettra de garantir la prise en compte effective de la spécificité montagnarde en organisant une adaptation des normes nécessaire ;**

- **à engager, ce cadre posé, l'étude de l'ensemble des voies et moyens de nature à renforcer encore l'intégration des communes constituant la CCVC et à optimiser les coûts de fonctionnement et d'intervention correspondants, en s'appuyant sur les instruments existants, y compris l'outil de la commune nouvelle ».**

➤ **CREATION D'UNE MAISON DE SANTE AUX HOUCHES**

Les élus ont validé le projet de mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le site de l'ancien office de tourisme : sur une surface de 200 m² pouvant accueillir quatre cabinets médicaux, la future structure permettra de pérenniser et d'améliorer l'offre de santé sur le territoire de la commune des Houches.

Un cofinancement auprès de l'Etat via la DETR et auprès du Département est sollicité à **hauteur de plus de 70%** du coût de l'opération évalué à 474 000 euros H.T.

La concrétisation de ce projet vient **confirmer l'engagement concret de la CCVCMB en faveur de la préservation de l'offre de santé locale**, trois ans après l'ouverture de la Maison de santé abritée dans les locaux laissés inoccupés de l'hôpital de Chamonix.